



PAR COURRIEL

Québec, le 19 septembre 2017

N/Réf. : 17-01-0125

Objet : Demande d'accès aux documents

Madame,

La présente donne suite à votre demande du 24 août dernier par laquelle vous désirez obtenir de l'information concernant les infractions liées au timbre CSP.

Le tableau ci-dessous fait état du nombre d'infractions reliées à l'absence de timbre CSP sur les bouteilles de bière chez les détenteurs de permis de bar et de restaurant.

Période	Nombre d'infractions
1 ^{er} avril 2016 au 31 mars 2017	191
1 ^{er} avril 2015 au 31 mars 2016	226
1 ^{er} avril 2014 au 31 mars 2015	159
1 ^{er} avril 2013 au 31 mars 2014	229
1 ^{er} avril 2012 au 31 mars 2013	201
1 ^{er} avril 2011 au 31 mars 2012	153

Pour ce qui est de la nature des infractions liées au timbre et du nombre de titulaires reconnus coupables d'une telle infraction, nos systèmes informatiques ne compilent pas de données à cet effet.

Veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents et de la
protection des renseignements personnels,

Marie-Christine Bergeron, avocate
Secrétaire de la Régie